



Le point sur l'immigration

La *U.S. Customs and Border Protection* offre maintenant de nouveaux outils de conformité aux voyageurs bénéficiant d'une dispense de visa

24 janvier 2018

Depuis le 4 janvier 2018, le Département de la Sécurité intérieure (DHS) des États-Unis offre deux nouveaux outils aux voyageurs bénéficiant d'une dispense de visa dans le cadre du programme de dispense de visa (VWP), afin de les aider à respecter les modalités de leur admission aux États-Unis.

En effet, un nouvel outil de vérification de la conformité permet à ces voyageurs de vérifier l'état de leur admission en cliquant sur l'onglet « View Compliance » dans le site web I-94 (<https://i94.cbp.dhs.gov/>). Cet outil permet aux voyageurs en question de connaître le nombre de jours restants à leur admission, ou de déterminer combien de jours ils sont restés après leur « Admit until Date ». Ces périodes sont calculées d'après la période

Personnes-ressources :

Joel Guberman

Associé fondateur
Guberman Garson LLP
Tél. : 416-874-3964

David Garson

Associé directeur national
Tél. : 416-775-7131

Ronald Matten

Associé
Tél. : 416-874-4131

Erin Farrell

Associé
Tél. : 416-775-7344

d'admission accordée à chaque voyageur au moment de leur arrivée aux États-Unis et elles varient dans chaque cas. La vérification de la conformité permettra également aux voyageurs d'obtenir des renseignements au sujet des étapes suivantes et des mesures à prendre.

Le nouvel outil ne s'applique qu'aux bénéficiaires d'une dispense de visa pour le moment, mais le DHS a confirmé que l'application serait graduellement élargie de façon à inclure la plupart des catégories d'admissions.

Cet outil a pour but de venir en aide aux voyageurs et d'assurer la transparence du processus d'immigration.

Questions?

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec votre avocat spécialisé en droit de l'immigration de Guberman Garson LLP au (416) 363-1234.

À l'extérieur des États-Unis, les services en matière d'immigration sont fournis par les groupes responsables des services d'immigration des cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (« DTTL »). Au Canada, ils sont offerts par Guberman Garson LLP, un cabinet mondial d'avocats spécialisé en droit de l'immigration qui a formé une alliance avec Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le présent bulletin ne vise qu'à fournir des renseignements généraux; il ne constitue pas un avis juridique.

Guberman Garson LLP
Bay Adelaide Centre, tour Est
22, rue Adelaide Ouest, 9^e étage
Toronto (Ontario) M5H 0A9
Canada
Tél. : (416) 363-1234
Télec. : (416) 363-8760

Guberman Garson LLP (« GG ») est un cabinet mondial indépendant d'avocats spécialisés en droit de l'immigration qui a formé une alliance avec Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Deloitte »), une société à responsabilité limitée canadienne membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (« DTTL »), une société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni. GG, Deloitte, DTTL et chaque cabinet membre de DTTL sont des entités juridiques distinctes et indépendantes. Les services de GG ne portent que sur les questions liées au droit de l'immigration du Canada et des États-Unis.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Bay Adelaide Centre, tour Est
8, rue Adelaide Ouest, bureau 200
Toronto (Ontario) M5H 0A9
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils juridiques d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Liens connexes :

[Services aux employeurs mondiaux](#)

[Services de fiscalité de Deloitte](#)

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par Guarani du Royaume-Uni (DTTL), ainsi que son réseau de cabinets membres et leurs entités liées. Pour obtenir une description détaillée de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.

Pour ne plus recevoir de courriels à ce sujet, veuillez répondre à ce courriel en indiquant « désabonnement » sur la ligne d'objet.